



Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 4  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151017\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte, M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUJER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 017 / 2024 – 5.3**

**INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Désignation d'un délégué suppléant de la commune au Syndicat intercommunal de gestion des transports scolaires à destination des collèges**

Le Conseil Municipal

Considérant que Madame Julie ALBERT n'a pas pris part au vote,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7, L5211-8 et L2121-21,  
Vu les votes : POUR : 16, CONTRE : 0, ABSTENTION : 02 (Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur de VECCHI)

Décide

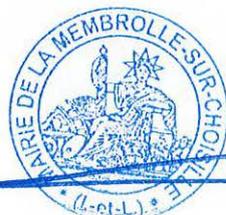
Article 1 : de procéder au vote au scrutin public (vote à main levée) ;

Article 2 : de désigner, en tant que nouveau délégué suppléant représentant la commune au Syndicat intercommunal de Gestion des Transports à destination des Collèges, Mme Julie ALBERT;

Article 3 : d'arrêter la liste des délégués représentant la commune au Syndicat intercommunal de Gestion des Transports à destination des Collèges comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Sébastien MARAIS	Julie ALBERT
Christine BLIN	David ESPITALIER

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024



Le Maire,  
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 4  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151018\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUQUIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte, M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUQUIER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 018 / 2024 – 5.7**

**INTERCOMMUNALITE : Approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-des-Corps au service commun de l'énergie de Tours Métropole Val de Loire**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2015 de la communauté d'agglomération Tour(s)plus, approuvant le règlement portant dispositions communes aux services communs et approuvant les conventions des services communs,  
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

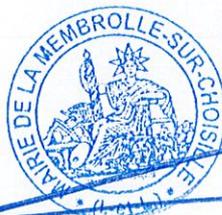
Décide

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-des-Corps au service commun de l'énergie, conformément au règlement portant dispositions communes aux services communs et à la convention d'adhésion joints en annexe de la présente délibération ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

Le Maire,  
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151019\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte,  
M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUJER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D'AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 019 / 2024 – 3.3**

**DOMAINE et PATRIMOINE : Approbation de la convention portant sur l'installation d'antennes du réseau Lora Wam**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver la convention portant sur l'occupation du domaine public communal pour l'installation et l'hébergement d'antennes du réseau Lora Wam ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer ladite convention et tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

Le Maire,  
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151020\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte,  
M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUJER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 020 / 2024 – 8.3**  
**VOIRIES : Dénomination de voiries**

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-30,  
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

- Article 1 : de dénommer « rue du Mortier Rimonneau », la voirie comprise entre la rue des Moulins et la route de Château-la-Vallière ;
- Article 2 : d'installer des panneaux bordant cette rue et portant donc l'indication « rue du Mortier Rimonneau » ;
- Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

Le Maire,  
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 1  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151021\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte, M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUDIER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 021 / 2024 – 5.7**

**FINANCES : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour 2024 entre la Commune et Tours Métropole Val de Loire**

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et son annexe financière,  
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver le rapport 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et son annexe financière dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

Le Maire,  
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151022\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte,  
M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUJER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 022 / 2024 – 7.10**

**FINANCES : Garantie d'emprunt à hauteur de 50% VALLOIRE HABITAT – Projet Rue de la Sardelle « Maison Neuve »**

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-10, L 5111-4 et L 5217-1 et suivants,  
Vu le Code de la construction et de l'Habitation et les articles L.351-1 et suivants et R.331-1 à R.331-21,  
Vu l'article 2298 du Code Civil,  
Vu la délibération du conseil communautaire de Tours Métropole Val de Loire en date du 15 décembre 2004, sollicitant l'exercice par la communauté d'agglomération Tour(s)plus des compétences en matière d'aides à la pierre,  
Vu la convention, en date du 16 juin 2011, de délégation de compétence d'attribution des aides publiques à la pierre,  
Vu la délibération du Bureau métropolitain en date du 4 décembre 2017 précisant les conditions générales 2018 - 2023 de garanties des emprunts de créations ou de réhabilitations de logements sociaux,  
Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 25 novembre 2021 portant sur la programmation 2021,  
Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2022 portant sur la programmation 2022,  
Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 mars 2023 accordant délégation au Bureau,  
Vu le contrat de prêt n° 158411 en annexe signé entre Valloire Habitat (Groupe Action Logement), ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,  
Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville, en date du 06 juin 2024,

Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2 (Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur de VECCHI),

Décide

Article 1 : Accord du garant

La commune de La Membrolle-sur-Choisille accorde sa garantie, à hauteur de 50 % à Valloire Habitat, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2.273.000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 158411 constitué de sept lignes du Prêt.

- Prêt PLUS : 539.000,00 €
- Prêt PLUS FONCIER : 321.000,00 €
- Prêt PLAI : 248.000,00 €
- Prêt PLAI FONCIER : 192.000,00 €
- Prêt PLS : 263.000,00 €
- Prêt PLS FONCIER : 316.000,00 €
- Prêt PLS Complémentaire : 394.000,00 €

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1.136.500,00 Euros (Un million cent trente-six mille cinq cent Euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

PLUS – 5581283

- montant du prêt : 539.000,00 €
- durée du différé d'amortissement : 24 mois
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0,5 %
- Double révisabilité

PLUS FONCIER – 5581282

- montant du prêt : 321.000,00 €
- durée du différé d'amortissement : 24 mois
- durée de la période d'amortissement : 50 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0,5 %
- Double révisabilité

PLAI - 5581281

- montant du prêt : 248.000,00 €
- durée du différé d'amortissement : 24 mois
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 40 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0,5 %
- Double révisabilité

**PLAI FONCIER - 5581280**

- montant du prêt : 192.000,00 €
- durée du différé d'amortissement : 24 mois
- durée de la période d'amortissement : 50 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 40 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0,5 %
- Double révisabilité

**PLS PLSDD 2024 - 5581279**

- montant du prêt : 263.000,00 €
- durée du différé d'amortissement : 24 mois
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0,5 %
- Double révisabilité

**PLS FONCIER - 5581278**

- montant du prêt : 316.000,00 €
- durée du différé d'amortissement : 24 mois
- durée de la période d'amortissement : 50 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 Points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0,5 %

**PLS Complémentaire - 5581284**

- Double révisabilité
- montant du prêt : 394.000,00 €
- durée du différé d'amortissement : 24 mois
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0,5 %
- Double révisabilité

Ce prêt est destiné au financement de l'acquisition en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 5 logements sociaux PLUS, 3 logements sociaux PLAI et 6 logements sociaux PLS dits « Maison neuve » situés rue de de Château la Vallière à La Membrolle-sur-Choisille (37390).

Article 2 : Durée de la garantie

La garantie de la commune de La Membrolle-sur-Choisille est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Valloire Habitat dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3 : Appel de la garantie

La commune de La Membrolle-sur-Choisille s'engage à effectuer le paiement en lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre recommandée, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 4 : Appel de ressources

La commune de La Membrolle-sur-Choisille s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 5 : Droit de réservation

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de La Membrolle-sur-Choisille et ce, dans la limite des 20% réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire ou son représentant sont autorisés au nom de la commune de La Membrolle-sur-Choisille à intervenir au contrat de prêt.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

**Le Maire,  
Sébastien MARAIS**





Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 1  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151023\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte, M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUJER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 023 / 2024 – 7.5**

**FINANCES : Approbation d'une demande de fonds de concours de droit commun 2024 auprès de Tours Métropole Val de Loire**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté,  
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de solliciter le fonds de concours de droit commun 2024 pour la réhabilitation intérieure de l'Eglise Notre Dame des Eaux, selon le plan de financement suivant :

**Plan de financement  
Restauration de l'Eglise Notre Dame des Eaux**

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux Tranche 1 les lots 1 : Echafaudages, gros-œuvre, maçonnerie, pierre de taille 3 : Charpente 6 : Restauration enduits intérieurs	100 000 €	Fonds de concours de droit commun TMVL 2024	47 713 €
		<i>Autofinancement</i>	52 287 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>

50% 50 000 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

**Le Maire,  
Sébastien MARAIS**





Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151024\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte,  
M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUJER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 024 / 2024 – 7.5**

**FINANCES : Approbation d'une demande subvention FDADDT 2024 auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté,  
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de solliciter une subvention auprès du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FDADDT) pour la somme de 25 000 € ;

Article 2 : d'acter le plan de financement comme suit :

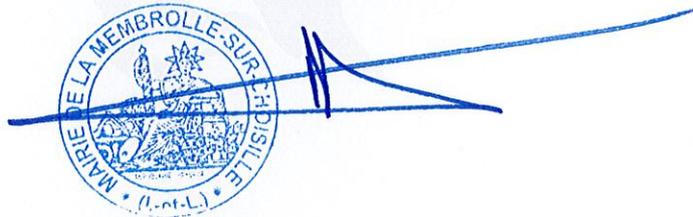
**Plan de financement**  
**Végétalisation d'une aire de covoiturage**

DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes	18 690 €	FDADDT 2024	25 000 €
Lot 1 voirie	198 495 €	Préfecture Fonds Verts	30 000 €
Lot 2 espaces verts	47 004 €	TMVL droit commun 2023	47 713 €
Ombrières photovoltaïques	155 000 €	TMVL Fonds Vert	55 241 €
		TMVL Fonds de soutien aux commu	50 000 €
		TMVL Fonds de concours exception	24 011 €
		<i>Autofinancement</i>	<i>187,224 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>419 189 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>419 189 €</b>
	20%		83 838 €

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

Le Maire,  
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151025\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte, M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUJER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D'AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 025 / 2024 – 7.10**

**FINANCES : Créances irrécouvrables admises en non-valeur ou éteintes**

Le Conseil Municipal

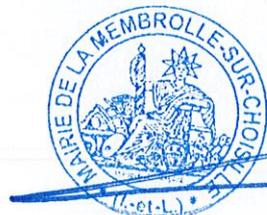
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu le référentiel comptable M57,  
Vu la demande d'admission en non-valeur faite par le comptable public le 08 avril 2024,  
Vu le rapport présenté,  
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

- Article 1 : que les créances irrécouvrables figurant sur les états détaillés en annexe à la présente délibération (Liste 6084860131 pour 2 715,13 € et Liste 6349890331 pour 1 324,26 €), sont admises en non-valeur ou éteintes pour un montant total de 4 039,39 € ;
- Article 2 : que le montant de 2 715,13 € sera prélevée sur l'exercice 2024 sur les crédits du compte 6541 ;
- Article 3 : que le montant de 1 324,26 € sera prélevée sur l'exercice 2024 sur les crédits du compte 6542 ;
- Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

Le Maire,  
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 037-213701519-20240619-DEL037151026\_24-DE

Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte,  
M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUDIER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

---

**DEL 037 151 026 / 2024 – 7.5**

**FINANCES : Vote des subventions aux associations**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu les demandes des associations,  
Vu la Commission Sport et Vie associative du 23 avril 2024,

Décide

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 037-213701519-20240619-DEL037151026\_24-DE

S<sup>2</sup>LO

Article 1 : d'accorder des subventions aux associations pour l'année 2024 comme suit :

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Nom de l'association	Commune LMSC 2024
1 <b>Coopérative scolaire maternelle</b> Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	1 100,00 €
2 <b>Coopérative scolaire élémentaire</b> Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	1 225,00 €
3 <b>Tennis Club Membrollais</b> Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	1 000,00 €
4 <b>FC2M</b> Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	2 000,00 €
5 <b>CSM Basket</b> Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	1 000,00 €
7 <b>CSM Tennis de table</b> Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2 (Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur de VECCHI)	1 200,00 €
8 <b>CSM Les Amis Cyclos Membrollais</b> Monsieur David ESPITALIER ne prend pas part au vote Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	550,00 €
9 <b>CSM Les Arquéleux</b> Monsieur Philippe FOUCHE ne prend pas part au vote Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	200,00 €
10 <b>CSM Gymnastique volontaire</b> Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	600,00 €
11 <b>Les Blouses roses</b> Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	250,00 €
12 <b>Association des Parents d'Elèves</b> Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	1 200,00 €
13 <b>Les peintres de la Choisille</b> Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	250,00 €
14 <b>Chœur Emmanuel Chabrier</b> Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	500,00 €
15 <b>Les Fils d'Argent</b> Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	500,00 €
	11 575,00 €

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

Le Maire,  
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 21/06/2024  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151027\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUQUIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte,  
M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUQUIER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 027 / 2024 – 9.1**

**ENFANCE : Modification des tarifs de la cantine scolaire**

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'éducation et, notamment, l'article R. 531-52,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,  
Vu l'avis de la Commission Enfance Jeunesse du 12 juin 2024,  
Vu le rapport présenté,  
Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 2 (Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur de VECCHI),  
ABSTENTION : 0

*Considérant les hausses successives subies par la commune dans le cadre du marché de portage de repas, des augmentations salariales, de l'augmentation du coût des fluides,  
Considérant la charge financière que représente cette hausse pour les finances de la commune,*

Décide

Article 1 : d'adopter les tarifs des repas de la cantine scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, comme suit :

Tarifs applicables à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2024	
Cantine élémentaire	4,82 €
Cantine maternelle	4,56 €
Cantine adulte	5,58 €
Repas occasionnel enfant	5,04 €

Article 2 : de notifier aux familles cette nouvelle tarification,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

Le Maire,  
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151028\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte,  
M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUJER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 028 / 2024 – 9.1**

**ENFANCE : Modification du tarif de la garderie périscolaire**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu l'avis de la Commission Enfance Jeunesse du 12 juin 2024,  
Vu le rapport présenté,  
Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 2 (Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur de VECCHI),  
ABSTENTION : 0

*Considérant les hausses successives subies par la commune dans le cadre des augmentations salariales et de l'augmentation du coût des fluides,  
Considérant la charge financière que représente cette hausse pour les finances de la commune,*

Décide

Article 1 : d'adopter le tarif de la garderie scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, comme suit :

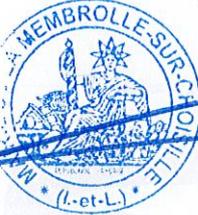
Tarif applicable à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2024	
Garderie périscolaire matin et soir – la demi-heure	1,20 €
Pénalité forfaitaire pour dépassement d'horaire au-delà de 18h30	15,00 €

Article 2 : de notifier aux familles cette nouvelle tarification,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

**Le Maire,  
Sébastien MARAIS**



A blue ink signature is written over the official seal of the Municipality of La Membrolle-sur-Choisille. The signature is a stylized, cursive name that appears to be 'Sébastien Marais'.



Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 1  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151029\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBFRY Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte, M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUJIER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D'AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 029 / 2024 – 9.1**

**ENFANCE : Révision du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu la délibération DEL 037 151 048 / 2023 – 9.1 du 20 décembre 2023 approuvant la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales,  
Vu l'avis de la Commission Enfance Jeunesse du 12 juin 2024,  
Vu le rapport présenté,  
Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 2 (Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur de VECCHI),  
ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

Le Maire,  
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151030\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte,  
M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUDIER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 030 / 2024 – 9.1**

**ENFANCE : Révision du règlement de fonctionnement du multi-accueil**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu la délibération DEL 037 151 028 / 2022 – 9.1 du 23 juin 2022 portant révision du règlement intérieur de la structure multi-accueil,  
Vu le rapport présenté,  
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver le règlement de fonctionnement du multi-accueil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

Le Maire,  
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151031\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte, M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUJER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

**DEL 037 151 031 / 2024 – 9.1**

**ENFANCE : Dénomination de l'école élémentaire de la commune**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Education,  
Pour la dénomination Adrienne Bolland  
Vu les votes : POUR : 2  
Pour la dénomination Edouard Bérard  
Vu les votes : POUR : 17

Décide

Article 1 : de dénommer l'école élémentaire de La Membrolle-sur-Choisille, l'école élémentaire Edouard Bérard ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

Le Maire,  
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du lundi 17 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 037-213701519-20240619-DEL037151032\_24-DE



Le 17 juin 2024, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUQUIER Sébastien, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme SIGONNEAU Marilyn, Mme CAMPANELLI Virginie, M. LEFRANCOIS Patrick, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
M. MARCHAND Nicolas a donné son pouvoir à Mme PERRETIER Bénédicte,  
M. De VECCHI Guillaume a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absents excusés :

Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUQUIER Sébastien.

DATE DE LA CONVOCATION

13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 21

Présents : 16

---

**DEL 037 151 032 / 2024 – 4.1**

**RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu le Code général de la Fonction publique et notamment son article 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,  
Vu le budget et notamment l'article 64111 « Rémunération personnel titulaire » et l'article 64131 « Rémunérations personnel non titulaires »,  
Vu le tableau des effectifs du personnel communal,  
Vu le rapport présenté,  
Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2 (Madame CERDAN avec le pouvoir de Monsieur de VECCHI

*Considérant la délibération n° DEL 037 151 036 / 2023 – 4.2 du 21 septembre 2023 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,*

Décide

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE							MAJ
EMPLOIS PERMANENTS							10/06/2024
FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	FONCTION	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur Principal de 1ère classe	TC	Directeur Général des Services		1	
	B	Rédacteur Principal de 2ème classe	TC	Chargée du service urbanisme		1	
	B	Rédacteur	TC		Fermé	0	1
			TC		Fermé	0	1
	C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TC	Gestionnaire comptabilité		1	
			TC	Chargé Relations aux Administrés		1	
			TC	Officier d'Etat Civil		1	
	C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	TC	Chargé de Communication et Cabinet du Maire		1	
	C	Adjoint Administratif	TC	Responsable Ressources Humaines	Ouvert	1	
			TC	Chargé Accueil		1	
TC			Assistant Administration Générale et Marchés Publics		1		
<b>TOTAL</b>		<b>9 poste(s) ouvert(s)</b>		<b>dont</b>			
TECHNIQUE	C	Agent de Maîtrise Principal	TC	Responsable service bâtiment		1	
	C	Adjoint Technique de 1ère classe	TC	Agent polyvalent		1	
			TC	Agent d'entretien, de restauration et d'animation		1	
	C	Adjoint Technique de 2ème classe	TC	Agent d'entretien, de restauration et d'animation		1	
			TC	Responsable du centre d'accueil de loisirs		1	
			TC	Agent polyvalent d'entretien et de cuisine		1	
	C	Adjoint Technique	TC	Agent polyvalent		1	
			TC	Agent d'entretien, de restauration et d'animation		1	
			TC	ATSEM		1	
			TC		Fermé	0	1
TC				Fermé	0	1	
TC		Fermé	0	1			
<b>TOTAL</b>		<b>9 poste(s) ouvert(s)</b>		<b>dont</b>			

EMPLOIS PERMANENTS							10/06/2024
FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	FONCTION	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES
ANIMATION	C	Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	Directrice Adjointe Multi-Accueil		1	
			TC	Animatrice crèche		1	
			TNCA 26,61/35	Animateur ALSH	Ouvert	1	
			TNCA 27/35	Animateur ALSH	Ouvert	1	
			TNCA 26,96/35	Animateur ALSH	Ouvert	1	
			TNCA 26,61/35	Animateur ALSH	Ouvert	1	
	C	Adjoint d'Animation	TC	Animateur crèche		1	
			TC	Responsable du centre d'accueil de loisirs		1	
			TC	Animateur crèche	Fermé	0	1
			TNCA 15,03/35	Animateur ALSH	Ouvert	1	
			TNCA 8,58/35	Animateur ALSH	Ouvert	1	
			TNCA 10,16/35	Animateur ALSH	Ouvert	1	
<b>TOTAL</b>		<b>11 poste(s) ouvert(s)</b>		<b>dont</b>			
MEDICO-SOCIAL	A	Educateur de Jeunes Enfants	TC	Directrice Multi-Accueil		1	
	C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	Auxiliaire de puériculture		1	
		Auxiliaire de puériculture de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	Auxiliaire de puériculture	Fermé	0	1
	C	ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	ATSEM		1	
			TC	Animatrice crèche		1	
	C	ATSEM de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	ATSEM		1	
			TC	ATSEM	Fermé	0	1
TC			ATSEM	Fermé	0	1	
<b>TOTAL</b>		<b>5 poste(s) ouvert(s)</b>		<b>dont</b>			
POLICE		Brigatider	TC			1	
<b>TOTAL</b>		<b>1 poste(s) ouvert(s)</b>		<b>dont</b>			
<b>TOTAL COMMUNE</b>		<b>35 poste(s) ouvert(s)</b>					

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LA MEMBRILLE SUR CHOISILLE								
EMPLOIS NON PERMANENTS								
FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	FONCTION	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES	
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint Administratif de 2ème classe	TC	Assistante Administration Générale et Marchés Publics	Fermé	0	1	
	C	Adjoint Administratif	TC	Reponsable Ressources Humaines		1		
		Adjoint Administratif	TC				1	
<b>TOTAL</b>		<b>2 poste(s) ouvert(s)</b>		<b>dont</b>				
TECHNIQUE	C	Adjoint Technique	TC	Responsable du centre d'accueil de loisirs		1		
						1		
						1		
						1		
						1		
					Fermé		0	1
					Fermé		0	1
					Fermé		0	1
					Fermé		0	1
<b>TOTAL</b>		<b>5 poste(s) ouvert(s)</b>		<b>dont</b>				

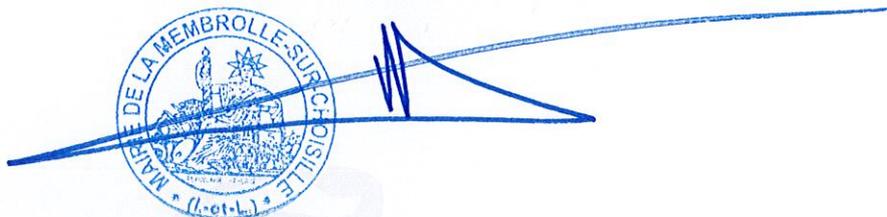


Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 juin 2024

Le Maire,  
Sébastien MARAIS



A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, is written over the official seal of the Mayor of La Membrolle-sur-Choisille.

